

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2217

objet : **Fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés de fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse arrivant à échéance le 31 décembre 2004.

Ces marchés sont destinés à assurer la fourniture des supports pour les travaux neufs et la maintenance des équipements de signalisation lumineuse. Cela consiste en la fourniture de supports et de potences octogonaux ou cylindroconiques, de tiges de scellement et d'étriers, la fourniture de matériaux spéciaux lamellés collés et bi-étages.

Ces fournitures pourraient faire l'objet d'un marché à bons de commande qui serait conclu par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

Il est proposé de passer deux marchés selon l'allotissement géographique suivant :

- lot n° 1 : communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire, Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Limonest, Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Dardilly, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Charly, Vernaison.

Le montant minimum pour une année, pour ce lot, est de 35 000 € TTC et le montant maximum est de 140 000 € TTC ;

- lot n° 2 : Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Chassieu, Saint Priest, Corbas, Mions, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 2°, 7°, 8°, Lyon 3°, Villeurbanne.

Le montant minimum pour une année, pour ce lot, est de 35 000 € TTC et le montant maximum est de 140 000 € TTC.

Le montant annuel des deux lots regroupés est de 70 000 € TTC minimum à 280 000 € TTC maximum, avec possibilité de reconduction expresse trois fois une année, l'estimation globale pour quatre ans étant de 1 120 000 € TTC ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que :

a) - le renouvellement des marchés de fourniture de supports nécessaires à la signalisation lumineuse sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2005 et éventuellement exercices 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,